

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 17 mai 2010

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.  
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).  
**Confirmation par l'Association québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) de leur demande afin  
qu'Hydro-Québec réponde aux questions 2-2, 2-3, 2-6 et 2-7 de SÉ-AQLPA.**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de confirmer par la présente que *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* continuent de demander à Hydro-Québec TransÉnergie de répondre aux questions 2-2, 2-3, 2-6 et 2-7 qui ont été posées par SÉ-AQLPA dans leur demande de renseignements no. 2 (C-10-24) en Phase 2 du présent dossier.

SÉ-AQLPA réitèrent à cet égard leurs lettres des 4 et 16 juin 2009 (C-10-26 et C-10-31), par lesquelles elles ont réfuté les objections du Transporteur à répondre à ces questions. Par ces lettres, SÉ-AQLPA avaient en outre appuyé la question 7 de la demande de renseignements du 12 mai 2009 du GRAME (C-8-18).

Nous soumettons respectueusement qu'Hydro-Québec n'a pas réussi à surmonter son fardeau de justifier ses objections.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.